

La levée de l'immunité à bout touchant

Affaire Maudet ▶ La levée d'immunité du conseiller d'Etat genevois Pierre Maudet se précise. La commission législative du Grand Conseil a accepté vendredi la demande du Ministère public. La décision sera prise en plénière à huis clos.

Le vote de la commission est sans surprise étant donné que tous les partis souhaitaient cette levée d'immunité, y compris le PLR, la formation de Pierre Maudet. Le conseiller d'Etat lui-même y était favorable pour se défendre devant la justice.

La date de la séance de la plénière sera fixée par le Bureau du Grand Conseil, a précisé vendredi la commission législative dans un communiqué. La prochaine séance ordinaire du parlement est fixée au 20 septembre. Il

existe toutefois une possibilité d'organiser une séance extraordinaire quelques jours avant.

Une fois l'immunité de Pierre Maudet levée, le Ministère public pourra l'entendre comme prévenu pour «acceptation d'un avantage» à la suite de son voyage à Abu Dhabi dont les frais ont été pris en charge par le prince héritier de l'Emirat. Pierre Maudet a menti sur ce financement en affirmant que la facture avait été réglée «par l'ami d'un ami».

Sous pression médiatique, politique et judiciaire, Pierre Maudet a reconnu mercredi soir sur Léman Bleu avoir «caché une partie de la vérité». Il a présenté ses excuses aux Genevois tout en affirmant sa capacité à gouverner. Le gouvernement lui a enlevé quelques prérogatives. **ATS**

Sus à la pollution lumineuse

Grand Conseil ▶ Genève veut lutter contre la pollution lumineuse qui a des conséquences négatives sur la santé et sur la biodiversité. Une motion adoptée à l'unanimité par le Grand Conseil encourage le canton à mener avec les communes des tests d'extinction dans certaines zones.

«La pollution lumineuse est bien trop souvent mise dans l'ombre», estime Delphine Klopfenstein Broggin, députée verte. Cette pollution insidieuse est présente au quotidien, ajoute l'élue qui a défendu cette motion devant le Grand Conseil.

Le texte émane de Christina Meissner, députée suppléante PDC, qui souhaite que cette problématique soit prise en compte en amont dans les pro-

jets d'aménagement. L'objectif n'est pas de supprimer la lumière en ville, mais de réfléchir en fonction de l'usage des différents territoires et de la période de la nuit, ajoute-t-elle.

La pollution lumineuse a des incidences sur la santé humaine, car elle perturbe le rythme biologique. La faune et la flore en subissent aussi les conséquences. La migration des vertébrés, les insectes et tous les colonisateurs sont touchés, et par ricochet l'homme également par le biais de son alimentation.

Cette motion est un signal politique fort pour soutenir le canton dans ses efforts, relève M^{me} Meissner. Le texte demande d'établir une vision cantonale sous forme de cartographie des couloirs de nuit,

soit des zones de passage sans éclairage artificiel. Ce travail est en cours.

Il demande aussi de mettre sur pied avec les communes des tests d'extinction de l'éclairage nocturne dans certains sites jugés opportuns. De nombreuses villes françaises ont déjà franchi ce pas, relève M^{me} Meissner.

A noter que la problématique de la pollution lumineuse a été mise en évidence au niveau fédéral lors du lancement mardi d'une pétition qui demande des mesures pour faire face à la disparition des insectes. Parmi les pétitionnaires figure Dark-Sky Switzerland, une association qui milite pour diminuer la pollution lumineuse.

ATS

COUR DES COMPTES

L'ÉLECTION ENTÉRINÉE
Le Conseil d'Etat genevois a entériné mercredi l'élection des six magistrats de la Cour des comptes. Comme il y avait autant de candidats que de postes à repourvoir, cette élection, agendée au 23 septembre, a été tacite. Les magistrats prêteront serment ultérieurement. Leur mandat dure six ans. Tous les candidats se sont présentés sur une liste unique. L'ex-député écologiste Sophie Forster Carbonnier rejoindra les magistrats sortants Isabelle Terrier (PLR) et François Paychère (PS). Les magistrats suppléants sont la sortante Myriam Nicolazzi (PLR) ainsi que Dominik Spiess (PDC) et Frédéric Varone (PS). **ATS**

Le Conseil municipal est saisi du projet de piétonisation de Rive, conditionné à la construction d'un parking souterrain. La proposition sera étudiée en commission. Référendum en vue?

L'heure de vérité pour Clé-de-Rive

RACHAD ARMANIOS

Aménagement ▶ Le parking Clé-de-Rive et la piétonisation du secteur de Rive, liés entre eux par une convention, entrent dans le vif du sujet. Pour la rentrée politique du Conseil municipal de la Ville de Genève, qui siègera à l'Organisation météorologique mondiale dès mardi, le Conseil administratif propose au menu l'ouverture d'un crédit de 34 millions de francs (28 millions nets) pour piétoniser 33 000 m² au centre-ville. L'exécutif demande aussi dans ce paquet ficelé d'octroyer un droit de superficie en faveur de la société Parking Clé-de-Rive SA pour qu'elle construise quelque 500 places automobiles et 390 pour motos sur six niveaux souterrains. La proposition devrait être envoyée en commission pour y être étudiée. Si tout se passe comme l'espère l'exécutif – mais un référendum pourrait être lancé –, les travaux débuteront en 2019 pour une durée cumulée de quatre ans.

Image de synthèse du boulevard Emile-Jaques Dalcroze en cas de piétonisation de la zone. DR



Un crédit de 34 millions pour piétoniser 33 000 m²

Dans sa proposition, le Conseil administratif rappelle avoir signé en 2014 une convention avec le promoteur privé du parking, la société Parking Clé-de-Rive SA, qui lie la réalisation de cet ouvrage, contesté à gauche, à l'aménagement piéton en surface. L'accord repose sur la simultanéité des réalisations en surface et en sous-sol.

Des bus et des voitures quand même

En surface, le périmètre d'intervention s'étend du nord au sud, du quai Gustave-Ador à la rue Ferdinand-Hodler, et d'est en ouest, du boulevard Helvétique à la rue d'Italie. Le projet prévoit le déplacement dans la rue d'Italie du pôle de transports publics, libérant la rue Pierre-Fatio notamment pour la tenue du marché actuellement au boulevard Helvétique.

La circulation des véhicules de livraisons sera assurée dans les rues ouvertes aux transports publics, depuis

l'ouverture des commerces jusqu'à 11 h 30. Pour le stationnement des véhicules de livraisons, le fonctionnement prévalant actuellement dans les rues Basses sera étendu au cours de Rive et au rond-point de Rive. Les cours

privées situées à l'intérieur du périmètre de piétonisation demeureront accessibles en tout temps aux ayants droit. Les places de stationnement des cours privées seront intégralement conservées.

Les travaux d'aménagements et d'assainissement sont devisés à 34 millions auxquels Parking Clé-de-Rive SA participera à hauteur de 6 millions.

Selon le principe de compensation exigé par la loi cantonale, les places

supprimées en surface seront toutes compensées dans le parking souterrain, selon un ratio strict de 1 pour 1. Deux cents places seront supprimées dans la zone de piétonisation (rue d'Italie) et 298 dans un périmètre «rapproché» (jusqu'à 750 mètres). Cent places sur abonnement seront réservées aux habitants dans le parking souterrain, entièrement financé par l'investisseur privé.

Droit de superficie

La Ville lui accordera le droit de superficie contre une rente de superficie estimée à 169 millions de francs sur soixante-cinq ans. Elle correspondra à 1,5% du chiffre d'affaires la première année, 3% la deuxième, 4,5% la troisième et ainsi de suite jusqu'à atteindre un maximum de 30% la vingtième année et les suivantes. La Ville acquiert pour 20 000 francs d'actions et donc d'un siège au conseil d'administration de Parking Clé-de-Rive SA. Au bout de soixante-cinq ans, durant lesquels le superficiaire doit avoir entretenu l'ouvrage, celui-ci retourne gratuitement à la Ville. **I**

LA DROITE APPLAUDIT, LA GAUCHE EST DIVISÉE

Patricia Richard, cheffe de groupe PLR, se dit très contente que le projet arrive enfin au Conseil municipal. Son parti l'étudiera avec un œil favorable en commission: «Cela fait des lustres qu'aucun parking n'a été construit en ville, où les petits commerçants peinent à survivre. Il n'est de loin pas évident de faire ses courses au centre en transports publics, surtout pour les personnes à mobilité réduite. Avec Clé-de-Rive, il y aura peu à marcher.» Le MCG, insiste le conseiller municipal Daniel Sormanni, sera attentif à ce que chaque place supprimée soit compensée. Son parti soutient lui aussi le compromis: «Pour nous, c'est soit on fait le parking et la zone piétonne, soit on ne fait rien» Vu le contexte politique et l'obligation de compenser les places perdues, les socialistes devraient se résigner à ne pas faire obstacle au parking afin de sauver la zone piétonne, déclare la cheffe de groupe, Albane Schlechten, même si elle juge l'ouvrage «inutile». Le parti se déterminera toutefois ce lundi en caucus.

De même qu'Ensemble à gauche. Mais d'ores et déjà, son élu Tobia Schnebli estime que l'accès au centre-ville doit se faire en transports publics et non en construisant un «aspirateur à voitures».

Même son de cloche du vert Alfonso Gomez, dont le parti a déjà décidé de refuser le renvoi en commission: «Il n'est pas question de lier parking et zone piétonne. On va à rebours de la tendance visant à limiter les voitures en ville. D'où mes doutes sur la viabilité économique du projet. Ces 169 millions me semblent un effet d'annonce juste pour convaincre le Conseil municipal et ne compenseront pas les nuisances aux abords de la zone piétonne.» Les Verts jugent aussi le parking inutile puisqu'il en existe d'autres aux alentours, sans compter «les places privées dans la zone dont on voit bien qu'elles ne sont pas occupées par des habitants». Si le parking devait passer la rampe, les Verts pourraient mener le référendum. **RA**